

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M, Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Est absent :

M. Maxime Larouche, district n° 5

Assiste également à cette séance :

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

20-246

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence et que la séance soit diffusée sur le site internet de la municipalité.

Acceptée

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance

4.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Charles Lapointe

20-247

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code Municipal la municipalité se doit d'adopter un programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit réaliser les projets suivants au cours des exercices financiers 2021-2022-2023 :

PROJET	2021	2022	2023
VOIRIE			
Alimentation en eau potable rue Bouchard et route 172 Ouest	1 111 523		(A)
Développement du quartier Boréal - Phase III	400 000		(B)
Rang 3 - tronçons 9-10-11	555 688		(C)
Réfection 1 ^{re} Avenue Sud, 1 ^{re} rue Sud	625 000		(D)
Garage municipal			1 200 000 (E)
Conduite d'amenée		280 883	(D)
SÉCURITÉ CIVILE			
Caserne de pompier		1 200 000	(E)

PROJET	2021	2022	2023
LOISIRS ET CULTURE			
Renforcement de la structure du Rondin	300 000		(E)
Aménagement du terrain du salon de quilles	50 000	50 000	(G)
Terrain de baseball	28 000		(G)
Piste de vélo de montagne	15 000	15 000	(H)
TOTAL	3 085 211	1 545 883	1 200 000

(A) : Aide financière de 760 570 \$ dans le cadre du programme FIMEAU

(B) : Financé par le règlement d'emprunt

(C) : Aide financière de 75 % du programme d'aide à la voirie locale volet RIRL

(D) : Financé par la TECQ - conditionnel à l'acceptation du projet par le gouvernement

(E) : Conditionnel à l'obtention d'une aide financière du gouvernement

(F) : Financé par la TECQ - conditionnel à l'acceptation du projet par le gouvernement

(G) : Aide financière du Fonds régions et ruralités à confirmer

(H) : Aide financière à obtenir du fonds des terres publiques intramunicipales

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Charles Lapointe

20-248

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 est approuvé.

Acceptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ayant lieu à huis clos, les citoyens ont été appelés à faire parvenir leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-249

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 19 h 36.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 14 décembre 2020

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA,
Directeur général

Jules Bouchard,
Maire